



**LÉGENDES**

**Données générales**

- Périmètre de validité
- Parcellaire
- Cours d'eau / le Roulebeau / passage sous chaussée
- Aire de localisation des bâtiments, des cours et des aires de stationnement

**A. Aménagement**

**Urbanisme**

- Aires de localisation des bâtiments, des cours et des aires de stationnement :
  - A : indice d'utilisation du sol minimal : 1,5
  - B : indice d'utilisation du sol minimal : 1,5
  - C : indice d'utilisation du sol minimal : 1,7
  - D : indice d'utilisation du sol minimal : 1,5
  - E : indice d'utilisation du sol minimal : 1,9
- - - Front d'implantation obligatoire extérieur de construction hors-sol et sous-sol
- - - Front d'implantation obligatoire intérieur de construction hors-sol
- - - Façade de bâtiment disposant de fenêtres à chaque niveau
- - - Espace destiné à des programmes communautaires ou des services à la zone

**Mobilité**

- Trottoir
- Piste cyclable
- Route de desserte industrielle
- Axe mobilité douce / Trafic motorisé limité aux véhicules d'urgence et aux riverains
- Accès possibles des véhicules motorisés à la zone
- Accès des véhicules motorisés aux aires de localisation
- Rond-point à réaliser

**Paysage et Environnement**

- Espace naturel paysager
- Bande prairiale extensive
- Nœud d'évacuation
- Arbres indigènes à planter / Arborisation hydrophile adaptée aux nœuds
- Haie vive
- Arbre à conserver / Arbres à abattre à compenser
- Aménagement de rétention
- Remodelage de terrain
- Périmètre inondable selon la zone de dangers liés aux crues
- Gazoduc

**B. Réseaux techniques et gestion des eaux**

**Gestion des eaux pluviales**

- Collecteur eaux pluviales existant
- Collecteur eaux de drainage existant
- Roulebeau : passage sous chaussée, EP DN 700
- Nœud d'évacuation / passage sous chaussée, EP DN 400
- Aménagement de rétention
- Limitateur de débit
- Remodelage de terrain
- Limite de bassin versant

**Gestion des eaux usées**

- Collecteur eaux usées existant
- Raccordement eaux usées au réseau existant
- Nouveau collecteur eaux usées collectif (gravitaire)
- Nouveau collecteur eaux usées sous pression
- Station de pompage existante / à créer
- Cote minimale plateau altimétrique pour évacuation gravitaire des eaux pluviales
- Niveau minimum radier pour évacuation gravitaire des eaux usées et eaux de drainage

**Conduites soumises à l'OPAM**

- Gazoduc

**C. Domanialité**

- Domaine public communal existant
- Nouveau domaine public communal
- Domaine public cantonal existant
- Nouveau domaine public cantonal



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Mairies  
 Feuilles cadastrales :  
 Meinier : 16  
 Collonge-Bellerive : 84, 85  
 Parcelles Nos :  
 Meinier : 45, 322, 333, 383, 385, 1545 DP, 1627, 1628  
 Pour partie : 286, 1489 DP, 1541 DP, 1542 DP, 1648, 1649, 1650 DP  
 Collonge-Bellerive : 5180, 5181, 5182, 5183, 5184, 5185, 8542 DP, 8692, 8782.

Commune de Collonge-Bellerive  
 Commune de Meinier

**Plan directeur de la zone de développement industriel et artisanal « Pallanterie-Sud »**

Volets: A. Aménagement; B. Réseaux techniques et gestion des eaux; C. Domanialité  
 Abroge et remplace pour partie le Plan directeur de la zone de développement industriel et artisanal « Pallanterie-Est » n° 28689A-515-525

Adopté par le Conseil d'Etat le 26.07.2017		Vote	Témoin
Adopté par le Grand Conseil le		Lot N°	
Date	25.01.2016	Code GREC	
Dessin	MP	Secteur	Zone industrielle
		16-00-059	29-00-011
		CBL / MNR	
Objet		Date	Dessin
Commissaire de service technique		10.03.2016	MP
Modifications cantonales, fédérales, fédérales		28.03.2016	MP
Mise à jour 1881 entrées		28.03.2016	MP
		Archives internes	Plan N°
		29994	
		CDU	

